Compte rendu du Conseil Social d'Administration Locale du 23 janvier 2024

Sur convocation datée du 8 janvier 2024, le Comité Social d'Administration locale du Service de la Documentation Nationale du Cadastre s'est réuni le 23 janvier 2024, sous la présidence de Bertrand BINET, Administrateur général des Finances publiques, dans la formation suivante :

Représentants de l'administration :

M. Bertrand BINET	Administrateur général des finances publiques, Président

Conseillers techniques de l'administration :

Mme Marie-Laure BRUNEL	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Emilie THILLOU	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Isabelle BONNET	Inspectrice divisionnaire des finances publiques

Représentants du personnel :

→ au titre de Solidaires – Finances Publiques

M. David CABANAC	membre titulaire (en distanciel)
M. Matthieu ORTYL	membre titulaire (en distanciel)
Mme Annabelle SOUAL	membre suppléant (en distanciel)
M. Stéphane AUPEST	membre suppléant (en distanciel)

→ au titre de CGT – Finances Publiques

M. Stéphane ANTONY	membre titulaire
Mme Nelly CLAUTEAUX	membre titulaire
M. Mickaël AMRAM	membre titulaire
Mme Marie-Claire BARTHOUX	membre titulaire

→ au titre de CFDT – Finances Publiques

Mme Viviane LONGCHAMPS membre suppléant avec voix délibérative (en distanciel)

Quorum atteint, début de la réunion à 10 h 15.

M. Matthieu ORTYL (Solidaires – Finances publiques) est chargé des fonctions de secrétaire-adjoint

Avant l'examen des points à l'ordre du jour, les représentants du personnel annoncent qu'ils souhaitent faire des déclarations liminaires :

Pour la CGT, en réponse à l'inflation générale des prix et du prix de l'énergie, il convient de rappeler la nécessité d'envisager l'augmentation du point d'indice et des pensions.
S'agissant du règlement intérieur attendu depuis plus d'un an, il convient de valoriser le dialogue et la concertation.
Concernant le recrutement des contractuels, la CGT exprime la nécessité de recourir principalement aux fonctionnaires.

Pour Solidaires Finances Publiques, Matthieu ORTYL exprime ses doutes concernant l'augmentation des emplois au sein du SDNC. (Voir déclaration liminaire publié sur le site)

En réponse M. le Directeur ne prend pas position au sujet des considérations d'ordre général sur la situation économique. Mais il exprime son attachement au recrutement prioritaire de fonctionnaires. Le recrutement de contractuels n'interviendra qu'en cas de nécessité particulière, par exemple pour la vidéo ou la signalétique ou en cas de renfort.
Donc, sur le principe, il n'y a pas de remise en cause de la fonction publique.

S'agissant du mal-être dont il peut être fait état, il ne dispose pas d'information à ce sujet, même s'il reconnaît peut-être l'existence de tensions pouvant être plus fortes, surtout dans les services distanciés.

Concernant la suppression du personnel, les 23 emplois qui ont été transférés depuis les BNIPF vers les SAPF. Cela ne correspond pas à une suppression d'emplois.
Depuis 2016, il n'y a pas eu de baisse de l'emploi au SDNC et il considère qu'il y a bien eu au contraire une augmentation de 9 postes au SDNC.

M. BINET confirme qu'il quittera ses fonctions au mois d'août 2024.

Matthieu ORTYL ne se réjouit pas de la suppression d'emplois dans les BNIPF et encore moins au SAPF de Châlons en Champagne qui vient d'être créé.
Invoquer la baisse de l'activité du marché immobilier pour justifier les suppressions d'emplois n'est pas un prétexte. Il n'en reste pas moins que ces emplois vont fortement manquer à terme, lorsque la reprise reviendra.

M. BINET rappelle en effet la baisse du délai de publication de 150 jours à 51 jours pour justifier cette politique ainsi que l'efficacité des SAPF qui ont bien rempli leur mission. Comme il l'a déjà indiqué, la recherche d'autres pistes d'activité au profit des SAPF pour élargir leur domaine d'intervention est en cours.
Il réaffirme son attachement au recrutement qui pour lui est au centre de ses préoccupations.

Solidaires Finances Publiques souligne le fait que ces suppressions d'emplois constituent un signe bien négatif à l'intention des agents ! Un bon travail est récompensé par des suppressions de postes ! Comme signe de reconnaissance de l'implication des agents, on s'attendait à mieux !

1) Approbation du PV du 18 octobre 2023

M. BINET demande si les représentants du personnel ont des observations à formuler.
Matthieu ORTYL, pour Solidaires Finances Publiques, relève certaines coquilles dans le compte-rendu. Il est déclaré secrétaire adjoint, en signature, alors qu'il s'agissait de Stéphane ANTONY. De plus, la date du PV à voter n'est pas la bonne.
Aucune autre observation n'étant formulée,
Sous réserve de points relevé, le PV a été adopté à l'unanimité.

2) Règlement intérieur du Comité Social d'Administration locale du SDNC

M. le Président fait remarquer qu'il s'agit d'adopter le règlement intérieur tel qu'il est présenté et qu'il n'existe pas de marge de manœuvre. En effet, ce règlement intérieur correspond à celui communiqué nationalement.
Solidaires Finances Publiques et la CGT déplorent que, malgré les observations qui ont été formulées lors d'une instance dédiée, le règlement intérieur n'ait pas fait l'objet des modifications demandées. Dans ce cas, pourquoi réunir les représentants des personnels pour discuter d'éventuelles modifications si le jour du vote tout est jeté à la poubelle !

Par conséquent, les 6 représentants, Solidaires Finances Publiques et CGT votent CONTRE.
La représentante de la CFDT vote POUR.

A cause de ce vote POUR, le règlement intérieur est adopté en l'état sans aucune des modifications demandées par Solidaires Finances Publiques et la CGT qui avaient pour but d'ajouter des droits et des protections aux agents !

3) Situation des emplois au SDNC – PLF 2024

Suppressions et créations 2024 :

23 reprises d'emplois au titre de la vacance à la BNIPF (-11 C et -12 B) : régularisation de transferts d'emplois effectués sur les SAPF au titre des années antérieures.

9 créations d'emplois : 2 A, 2 B, 3 B géomètre, 2 C, selon le détail suivant :
- 3 emplois B géomètres positionnés sur les sites de Nantes, Saint-Germain-En-Laye et Marseille
- 5 emplois sur les ateliers de photogrammétrie : 1 A et 1 B à Saint-Germain-En-Laye, 1 B et 2 C à Marseille.
- 1 emploi correspondant à une opération passée courant 2023 par anticipation sur le PLF 2024 (création d'un poste de A graphiste – recrutement effectué en décembre 2023)

L'évolution des emplois du SDNC pour l'exercice 2024 sera ainsi de – 14 (496 - 482).

Les organisations syndicales déplorent le peu de documents d'information diffusés avant la réunion et notamment le fait que le TAGERFIP 2023 leur soit adressés en cours de réunion.
Mais, au moins, après des années à demander ce tableau des emplois, on a enfin eu quelque chose !

Solidaire Finances Publiques renvoie aux observations de sa déclaration liminaire concernant l'emploi au SDNC mais revient sur les nombreux départs à la retraite en BNIC, notamment en ce qui concerne les géomètres et aide-géomètres.

M. BINET répond que, pour ce qui concerne les agents de catégorie C, le SDNC rencontre des difficultés de recrutement. Il y est remédié par des recrutements sans concours. Cette solution doit être poursuivie en 2024.
Il suggère de recourir éventuellement à des contractuels venant de cabinets d'experts-géomètres du privé, sans concours et avec publicité.

S'agissant des géomètres en B, l'effectif du SDNC s'élève à 116 postes en 2024, soit + 3 depuis 2023. Ainsi que 44 en C, pour les agents techniques.

Pour ce qui concerne les SAPF, M. BINET fait état d'une baisse de l'activité. Mais il n'est pas inquiet s'agissant des BNIC. En effet, le SDNC est pourvoyeur de travail au profit des géomètres.

Le plan est soumis au vote :

Solidaires Finances Publiques et la CGT votent CONTRE.

La CFDT vote POUR... A priori les réductions d'effectifs à la DGFIP ne sont pas un problème !

4) Présentation du plan de transition environnementale (pour information)

M. BINET donne la parole à Mme BRUNEL qui présente les 6 points essentiels du Plan de transition environnementale 2023-2025, permettant de suivre dans un tableau de bord, 30 indicateurs. Ce plan doit être adopté pour la fin janvier. Les indicateurs permettront de suivre les progrès en la matière, au cours de chaque réunion du CSAL.

M. BINET précise qu'il s'agit d'un système pour lequel la participation est essentielle. Sa trame évolutive est à améliorer.

La CGT intervient pour regretter l'emploi d'acronymes. M. BINET répond qu'il s'agit d'une trame qui a été élaborée par la Direction générale. Ce qui est le plus important, ce n'est pas la forme mais ce qui se fera concrètement.
Deux ambassadeurs en la matière ont été désignés : MM. ROUX et CARET. M. BINET précise que le nombre d'ambassadeurs n'est pas restreint.
Mme BRUNEL ajoute que la formation s'étalera de 2023 à 2027, avec notamment en 2024 (2 1/2 journées pour la sensibilisation et la pratique) pour l'encadrement et en 2025-2026, le reste des agents.
La DRH enverra un mail à tous les agents en ce sens. Aucun budget n'est alloué pour ces actions.

Solidaire Finances Publiques précise qu'une difficulté dans le suivi va surgir dans la mesure où la plupart des services du SDNC sont implantés dans des locaux relevant des Directions départementales. Comment pourra-t-on suivre ainsi les indicateurs ? M. BINET répond que tous les services périphériques du SDNC sont concernés. On ne peut pas faire grand-chose sauf pour ce qui est de l'équipement des agents.

Solidaire Finances publiques demande des précisions sur la question du financement des actions en raison des restrictions budgétaires. M. BINET fait valoir qu'il existe des lignes dédiées hors financement de la DGFIP qu'il va falloir aller chercher.
En gros, ça sera la compétition entre les directions, beaucoup de communication mais pas de moyen concret, cela donne une idée de « l'intérêt » de la DG sur le sujet…

Solidaire Finances publiques fait remarquer que le plan s'appuie aussi sur la pratique du travail distanciel, des questions liées aux déplacements et au télétravail. En particulier pour les agents vivant loin de leur lieu de travail, l'octroi de jours de télétravail supplémentaires et la possibilité de travailler sur des espaces de coworking proche du domicile peuvent être des pistes permettant de réduire fortement les déplacements et par conséquent, les émissions de gaz à effet de serre. Sans parler de l'économie réalisée, ce qui n'est pas inutile de ce contexte inflationniste sans hausse significative des salaires !
Pour M. BINET, le télétravail doit être envisagé certes mais en prenant en considération les risques d'isolement. Le télétravail ne doit pas se faire au détriment de la cohésion sociale. Il faut pouvoir conserver un moment de partage avec d'autres agents. La pratique du coworking peut être une solution à d'éventuelles difficultés.
Matthieu ORTYL prend note de l'ouverture de M. BINET à ce sujet.

Par référence de la circulaire 6025 du 21/11/2023, M. CABANAC pour Solidaire Finances Publiques, souligne que la mesure 10 en faveur de la promotion d'une alimentation plus respectueuse de l'environnement n'a pas été reprise dans le plan.
M. BINET estime qu'en effet il conviendra d'adapter les clauses des cahiers des charges des appels d'offre en la matière, pour imposer notamment le respect d'un approvisionnement en circuit court.

5) <u>Questions diverses</u>

La CGT s'inquiète de la situation des ouvriers d'état et de l'augmentation des points d'indice.
M. BINET affirme qu'il s'en occupera.
S'agissant des travaux prévus au SDNC, une réunion sera organisée le 6 février 2024 à 14 heures pour faire le point à ce sujet.

Mme Annabelle SOUAL, de Solidaire Finances publiques, remercie les interventions en faveur de l'amélioration du stationnement des agents du SAPF d'Amiens. Mais, à ce sujet, elle s'inquiète de l'impact de l'accroissement du nombre d'agents en avril prochain. M. BINET précise que Mme THILLOU suit ce dossier et que ce point du stationnement des agents sera réexaminé en fonction des besoins. M. BINET se félicite de l'excellente ambiance de travail avec les autres administrations présentes et des bonnes relations entretenues avec l'INSEE.

La CGT soulève la question de la disparition de lampes de bureau. M. BINET s'en inquiète et rappelle que si ces disparitions étaient le résultat de soustractions frauduleuses par des agents, il n'hésiterait pas à saisir le conseil de discipline. Il juge ces actes inacceptables.

La CGT sollicite le remplacement des cendriers extérieurs dont l'état de délabrement est regrettable.

S'agissant de la question du renouvellement des agents contractuels, M. BINET reconnaît ne pas avoir, à l'instant, tous les éléments de réponse. Mais il affirme que les contrats seront renouvelés. Mme BONNET précise que tout sera fait en temps utile et qu'elle se rapprochera des chefs de service et des agents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 15.